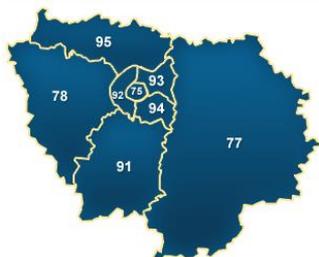


# CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



# SOMMAIRE

## INSTITUTIONNELS

[FIPHFP](#)  
[DRIEETS](#)  
[PFRH](#)  
[PRITH](#)  
[ARS](#)  
[CNSA](#)

## RECONNAISSANCE

[MDPH](#)

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI

[Cap Emploi](#)  
[Comète France](#)  
[CDG](#)  
[ESRP](#)  
[Centre référent de réhabilitation psychosociale](#)  
[Club House France](#)  
[Groupe d'entraide mutuelle](#)  
[Médecine agréée et instances médicales](#)  
[Médecine du travail](#)

## FORMATION

[ANFH](#)  
[CNFPT](#)  
[CFA du CNFPT](#)  
[CFA](#)  
[CERFAL](#)  
[FAGERH](#)

## RECRUTEMENT

[Cap Emploi](#)  
[Pôle Emploi](#)  
[Missions Locales](#)  
[CIDJ](#)  
[ESAT / EA](#)  
[IME/IMPRO](#)  
[Mission handicap des universités](#)

## EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

[PSOP / INCLU'PRO](#)  
[EPAAST PAS](#)  
[Dispositif Emploi Accompagné](#)  
  
[Autres prestataires](#)

# ACCÈS À L'EMPLOI

DU DROIT COMMUN AU SPÉCIFIQUE

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

PAS / EPAAST

PSOP

MANAGER / ÉQUIPE /  
RH / CH / CMC / CDG

MÉDECINE DE PRÉVENTION

EI / ETTI / EA / ESAT

ESRP / CENTRES COMÈTES / FAGERH

OF / CFA / CFAS / UNIVERSITÉS / HANDISUP

PÔLE EMPLOI / CAP EMPLOI / MISSIONS LOCALES

SOURCING

BILAN/ORIENTATION

FORMATION

CONSOLIDATION

ARRÊT DE TRAVAIL

PRÉ-REPRISE

REPRISE

MAINTIEN

# MAINTIEN À L'EMPLOI

DU DROIT COMMUN AU SPÉCIFIQUE

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

PAS

CENTRES COMÈTE FRANCE

ESRP / ESAT

PSOP / EPAAST

MDPH

CAP EMPLOI (MAINTIEN)

MANAGER / ÉQUIPE / RH / CH / CMC / MÉDECINE DE PRÉVENTION / CDG

DÉTECTION

SIGNALEMENT

ÉTÂT DES LIEUX

PRISE EN CHARGE

SUIVI

ARRÊT DE TRAVAIL

PRÉ-REPRISE

REPRISE

MAINTIEN

# Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publiques (FIPHFP)

Le FIPHFP est un établissement public qui favorise le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des BOE au sein des trois versants de la fonction publique, et recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'OETH.

## Présentation et missions

Le FIPHFP a été créé par l'article 36 de la loi du 11 février 2005. Il a pour mission de « favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles ».

Le FIPHFP est l'organisme collecteur des contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le fonds finance par ailleurs des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le FIPHFP est doté d'un comité national qui définit les orientations générales du fonds. Il est composé de représentants des employeurs, des personnels et des personnes handicapées. Dans chaque région, un comité local gère les questions relatives au fonctionnement du fonds à l'échelon régional. Composé de vingt membres, chaque comité local est présidé par le préfet de région ou son représentant.

Les principales missions du FIPHFP sont :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : le FIPHFP aide l'employeur en amont du recrutement et une fois la personne en poste en finançant son accueil, l'aménagement de son poste de travail et les formations complémentaires éventuelles.
- Intervenir dans le processus de maintien dans l'emploi : l'accompagnement du FIPHFP peut prendre la forme de versements d'aides financières, de mise à disposition de compétences d'organismes partenaires et/ou de diffusion d'informations.
- Favoriser l'insertion et le parcours professionnel par la formation : il s'agit de mettre en place des parcours de formation spécifiques, d'adapter la formation au handicap ou encore de développer la formation professionnelle.



## Contact :

### Mohamed AYADI

Directeur Territorial Handicap en Ile-de-France

[mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr](mailto:mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr)

### François-Xavier FESNIN

Chargé de développement territorial Handicap en Ile-de-France

[François-xavier.fesnin@caissedesdepots.fr](mailto:François-xavier.fesnin@caissedesdepots.fr)

### Nathalie Dross

Déléguée Territoriale aux Employeurs Publics et Partenaires Nationaux

[Nathalie.dross@caissedesdepots.fr](mailto:Nathalie.dross@caissedesdepots.fr)



# DRIEETS

En avril 2021, la DIRECCTE, la Direction régionale de cohésion sociale (DRCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne sont devenues la DRIEETS, le nouveau service déconcentré de l'Etat commun aux ministères économiques et sociaux. Cette direction devient l'interlocuteur économique et social privilégié au niveau régional des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux ainsi que des acteurs de l'insertion.

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) reprend les missions précédemment assurées par la DIRECCTE, la Direction régionale de cohésion sociale (DRCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne.

La DRIEETS comprend les quatre unités départementales de Paris et la petite couronne (UD 75, UD 92, UD 93 et UD 94).

La DRIEETS met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées sur le territoire de Paris et de la petite couronne. Elle pilote, anime et coordonne également la mise en œuvre de ces politiques par les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) en grande couronne (77, 78, 91, 95).

Les DDETS et les unités départementales de la DRIEETS sont compétentes en matière de travail, d'entreprise, d'emploi, et de cohésion sociale.

Les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) sont compétentes en matière de protection des consommateurs.

Vous retrouverez au sein de la DRIEETS trois pôles experts :

- Le Pôle Economie, emploi et solidarités a pour missions de développer l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, accompagner les mobilités professionnelles, protéger les personnes vulnérables, lutter contre les exclusions, répondre aux besoins en recrutements et en compétences, former et certifier les travailleurs sociaux.
- Les missions du Pôle Politiques du travail consistent à veiller au respect du droit du travail, protéger les salariés et leur permettre une pleine intégration sociale et économique, appuyer le dialogue social, participer à l'amélioration des conditions de travail.
- Le Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale a lui un rôle de coordination et de pilotage des politiques publiques sur le territoire régional, en lien avec les Directions Départementales de la Protection des Populations et les Préfets de département. Ses missions de métrologie légale et CCRF visent à protéger les droits des consommateurs, contrôler le bon fonctionnement des marchés et les relations commerciales entre entreprises.

## Contact :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Adresse-et-horaires-de-l-unite-regionale>



Retour au  
sommaire

# Plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)

La PFRH assure un rôle d'appui auprès des services de l'Etat en région, sur la base d'une offre de services, pour répondre aux besoins locaux en matière de problématiques RH.

## Présentation et missions

La plate-forme RH est placée au sein du Secrétariat Général aux Moyens Mutualisés (SGAMM), sous l'autorité du préfet de région. Son pilotage « métier » est assuré par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

### Les missions des PFRH

- Mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail
- Favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique au sein du bassin d'emploi « nom de la région »
- Contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique ;
- Proposer un plan de formation interministériel régional et organiser la mutualisation de la formation continue interministérielle
- Mettre en place des programmes interministériels d'action sociale et d'optimisation de l'environnement professionnel.

### Périmètre d'action

- À titre principal, tous les services de l'État en région « Île-de-France » (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics.), mais aussi la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière
- Les écoles de service public, les centres ministériels régionaux ou départementaux de formation ou de gestion

### Mode de fonctionnement

- Animation de réseaux rassemblant les professionnels des ressources humaines régionaux (mobilité-carrière, formation, action sociale et environnement professionnel).
- Conclusion de partenariats avec les écoles du service public et les centres ministériels, régionaux ou départementaux, de formation.
- Mise en place d'actions sociales interministérielles avec les services départementaux d'action sociale.

## Contact

[plate-forme-rh@paris-idf.gouv.fr](mailto:plate-forme-rh@paris-idf.gouv.fr) 01 82 52 41 59



Retour au  
sommaire

# PRITH

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif partenarial qui anime et coordonne la mise en œuvre des politiques publiques visant la mobilisation pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il facilite le pilotage des actions qui s'adressent aux professionnels de l'insertion, aux entreprises et aux personnes en situation de handicap. Ce plan est présidé et animé par la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

L'instance de pilotage du PRITH Île-de-France est la Commission Handicap constituée au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle) et présidée par le préfet de région, ou par délégation, la DRIEETS. Elle réunit l'ensemble des partenaires du PRITH trois fois par an pour partager des éléments de diagnostic et de bilans, définir les enjeux et les orientations prioritaires du PRITH et suivre les travaux engagés par le comité technique de coordination.

Elle regroupe :

- L'État, dont la DRIEETS, l'ARS et les rectorats, la Caisse régionale d'assurance maladie ;
- Le service public de l'emploi : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi ;
- Le Conseil régional ;
- L'Agefiph et le FIPHFP
- Les organisations syndicales et patronales ;
- Les chambres consulaires ;
- Et autres acteurs experts du champ de l'insertion ou/et du champ du handicap.

Le comité technique de coordination, constitué des représentants de l'État (DRIEETS, ARS et rectorats), CRAMIF, Pôle emploi, CHEOPS, ARML, Conseil régional, AGEFIPH, FIPHFP, un représentant des MDPH, est présidé par le préfet de région, ou par délégation, la DRIEETS.

Il met en œuvre l'engagement régional mobilisant les groupes de travail, valide et suit les actions mises en œuvre les groupes de travail, identifie des priorités régionales d'intervention à proposer à la Commission Handicap, facilite la mise en commun des sources d'information et de connaissance.

## Contact :

<https://www.prithidf.org/>



Retour au  
sommaire

# Agence régionale de santé

Les ARS sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé et régulent l'offre de santé en région.

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Les ARS coordonnent les activités et attribuent le budget de fonctionnement des structures pour personnes âgées, handicapées et dépendantes.

Elles sont compétentes en matière d'autorisation et de financement des établissements et services médico-sociaux (ESMS), qui accueillent ou accompagnent les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire : en pleine compétence pour l'enfance et en partie avec les conseils départementaux pour les adultes. Elles sont également en charge du contrôle, des inspections et des évaluations de ces établissements.

## Contact :

### Déléguées Paris (75)

[Elisa.etchegaray@ars.sante.fr](mailto:Elisa.etchegaray@ars.sante.fr)  
[Coralie.tremblay@ars.sante.fr](mailto:Coralie.tremblay@ars.sante.fr)

### Déléguée Essonne (91)

[Aline.boussac@ars.sante.fr](mailto:Aline.boussac@ars.sante.fr)

### Déléguées Val-de-Marne (94)

[Maeva.ardon@ars.sante.fr](mailto:Maeva.ardon@ars.sante.fr)  
[Elodie.jeanne-rose@ars.sante.fr](mailto:Elodie.jeanne-rose@ars.sante.fr)

### Déléguées Seine-et-Marne (77)

[Ines.vansteene@ars.sante.fr](mailto:Ines.vansteene@ars.sante.fr)  
[Emmeline.salis@ars.sante.fr](mailto:Emmeline.salis@ars.sante.fr)

### Déléguée Hauts-de-Seine (92)

[Cristina.silva@ars.sante.fr](mailto:Cristina.silva@ars.sante.fr)

### Délégués Val-d'Oise (95)

[Romain.cauzard@ars.sante.fr](mailto:Romain.cauzard@ars.sante.fr)

### Délégué Yvelines (78)

[Philippe.demare@ars.sante.fr](mailto:Philippe.demare@ars.sante.fr)

### Déléguée Seine-Saint-Denis (93)

[Sabine.prieur-hocine@ars.sante.fr](mailto:Sabine.prieur-hocine@ars.sante.fr)



# Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)



La CNSA est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées.

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

La CNSA est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

Elle a pour missions de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quels que soient l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'animation de réseau, d'appui et d'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles.
- Faciliter l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques.
- Assurer un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

## Contact :

### CNSA

66 avenue du Maine 75014 Paris

Tél : 01 53 91 28 00



[Retour au sommaire](#)



# RECONNAISSANCE

# Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille des personnes en situation de handicap et leurs proches, et leur attribue des droits.

## Présentation et missions

Créée par la loi du 11 février 2005, la MDPH est le guichet unique d'accès aux droits et aux prestations mobilisables par les personnes en situation de handicap. Présente dans chaque département, elle travaille en partenariat avec le conseil départemental, les représentants des organismes d'assurance maladie et d'allocation familiale ainsi que des représentants de personnes handicapées.

Les principales missions de la MDPH sont :

- L'accueil et information des usagers et la réception des demandes
- La coordination des différents intervenants :
- Le traitement de différentes demandes de prestations (AAH, PCH, cartes de transport...).
- Le traitement des demandes de RQTH
- La conciliation interne et le traitement amiable des litiges : les personnes handicapées disposent de recours à l'encontre des décisions de la CDAPH qui ne leur donne pas satisfaction. Sans préjudice de ces voies de recours, lorsqu'une personne handicapée, ses parents si elle est mineure, ou son représentant légal estiment qu'une décision de la CDPAH méconnaît ses droits, ils peuvent demander l'intervention d'une personne qualifiée chargée de proposer des mesures de conciliation.



Retour au  
sommaire

## Contact :

### MDPH de Paris (75)

69 rue de la Victoire 75009 Paris

Tél : 01 53 32 39 39

Directeur [Fabrice.masi@mdph.paris.fr](mailto:Fabrice.masi@mdph.paris.fr)

### MDPH de Seine-et-Marne (77)

16 rue de l'Aluminium

77176 Savigny-le-Temple

Tél : 01 64 19 11 40

Secrétaire générale [Laurence.mandelbaum@mdph77.fr](mailto:Laurence.mandelbaum@mdph77.fr)

### MDPH des Yvelines (78)

TSA60 100 (pas d'accueil du public)

78539 Buc Cedex

Tél : 0801 801 100

[Autonomie78@yvelines.fr](mailto:Autonomie78@yvelines.fr)

Coordinatrice adjointe [Elisabeth.valat@mdph78.fr](mailto:Elisabeth.valat@mdph78.fr)

### MDPH de l'Essonne (91)

93 rue Henri Rochefort 91000 Evry

Tél : 01 60 76 11 00

[mdph@cg91.fr](mailto:mdph@cg91.fr)

### MDPH des Hauts-de-Seine (92)

2 rue Rigault

92016 Nanterre

Tél : 01 41 91 92 50

[mdph@mdph92.fr](mailto:mdph@mdph92.fr)

### MDPH de Seine-Saint-Denis (93)

Immeuble Erik Satie 7/11 rue Erik Satie 93000

Bobigny

Tél : 01 43 93 86 86

[info@place-handicap.fr](mailto:info@place-handicap.fr)

### MDPH du Val-de-Marne (94)

7-9 voie Félix Eboué 94000 Créteil

Tél : 01 43 99 79 00

Référente insertion professionnelle [Melanie.fournie@valdemarne.fr](mailto:Melanie.fournie@valdemarne.fr)

### MDPH du Val-d'Oise (95)

2 avenue du Parc 95000 Cergy

Tél : 01 34 25 16 50

[maisonduhandicap@valdoise.fr](mailto:maisonduhandicap@valdoise.fr)



Retour au  
sommaire



# MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap emploi est l'interlocuteur spécialisé pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

## Présentation et missions générales

### Les cap emploi proposent les services suivants aux personnes handicapées :

- L'accueil
- L'information et le conseil des personnes en situation de handicap
- En vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé
- Dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

### Les cap emploi proposent les services suivants aux employeurs :

- L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services mobilisables
- L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et des travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle
- L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté
- La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats
- La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.



## Contact :

### Cap emploi 75/93

Monsieur Franck SEURIN  
Directeur cap emploi 75 et 93  
[franck.seurin@unirh.org](mailto:franck.seurin@unirh.org)

Madame Françoise BIDGRAIN  
Responsable Cap emploi 75  
[f.bidgrain@capemploi75.org](mailto:f.bidgrain@capemploi75.org)

Monsieur Eric PERSELLO  
Responsable du pôle médiation emploi  
[e.persello@capemploi75.org](mailto:e.persello@capemploi75.org)

Monsieur Thomas OVIGNEUR  
Chargé de mission Fonction Publique  
[thomas.ovigneur@unirh75.org](mailto:thomas.ovigneur@unirh75.org)

### Cap emploi 77

Madame Valérie Lanneau  
Directeur Cap emploi 77  
[v.lanneau@capemploi77.fr](mailto:v.lanneau@capemploi77.fr)

Madame Gaëlle DAVIDAS  
Chargée de mission Fonction Publique  
[g.davidas@capemploi77.fr](mailto:g.davidas@capemploi77.fr)

### Cap emploi 78

Monsieur Christian ROSE  
Directeur cap emploi 78  
[c.rose@capemploi78.fr](mailto:c.rose@capemploi78.fr)

Madame Stéphanie Georgeon  
Directeur adjoint cap emploi 78  
[s.georgeon@capemploi78.fr](mailto:s.georgeon@capemploi78.fr)

Madame Edith JALABERT  
Chargée de mission Fonction Publique  
[e.jalabert@capemploi78.fr](mailto:e.jalabert@capemploi78.fr)

### Cap emploi 91

Monsieur Bruno GROLLIER  
Directeur cap emploi 91  
[b.grollier@capemploi91.com](mailto:b.grollier@capemploi91.com)

Madame Valentina SARMA  
Chargée de mission Fonction Publique  
[v.sarma@capemploi91.com](mailto:v.sarma@capemploi91.com)

### Cap emploi 92

Monsieur Thierry MARTIN  
Directeur cap emploi 92  
[t.martin@capemploi92.org](mailto:t.martin@capemploi92.org)

### Cap emploi 94

Madame Véronique Chassard  
Directeur cap emploi 94  
[v.chassard@capemploi94.com](mailto:v.chassard@capemploi94.com)

Monsieur Bertrand HERLEM  
Chargé de mission Fonction Publique  
[b.herlem@capemploi94.com](mailto:b.herlem@capemploi94.com)

### Cap emploi 95

Madame Elisabeth ASDRUBAL  
Directeur cap emploi 95  
[E.ASDRUBAL@capemploi95.org](mailto:E.ASDRUBAL@capemploi95.org)

Madame Virginie DAFFNIET  
Chargée de mission Fonction Publique  
[v.daffniet@capemploi95.org](mailto:v.daffniet@capemploi95.org)



# Comète France

L'association Comète France œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, pour, autour et avec, les personnes hospitalisées dans les établissements sanitaires du réseau.

## Présentation et missions

L'action de Comète France vise à développer des stratégies précoces d'insertion sociale et professionnelle permettant de construire, dès l'entrée de la personne dans un établissement ou service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), spécialisé en médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et avec sa participation volontaire et active, un projet de vie, incluant obligatoirement une dimension professionnelle, qui pourra se concrétiser le plus rapidement possible après sa sortie de l'établissement sanitaire.

L'association s'adresse aux patients hospitalisés dans les établissements adhérents et pour lesquels la pathologie (liée à la survenue d'un accident, d'une maladie ou à son aggravation) remet en cause le retour à l'emploi, en milieu ordinaire de travail. Ces personnes souffrent majoritairement de déficiences motrices et psychomotrices lourdes et/ou complexes (atteintes médullaires, cérébrales, ostéo-myo-articulaires, pathologies rachidiennes...).

Pendant l'hospitalisation, les patients construisent, avec l'appui de l'équipe Comète France, un projet professionnel (maintien dans l'emploi, entrée en formation ou reprise d'études) qui prend en compte l'ensemble de l'environnement (permis de conduire adapté, aménagement du logement, aides techniques, humaines...). L'objectif est de potentialiser la motivation de la personne en mettant à profit le temps d'hospitalisation pour élaborer et mettre en œuvre un projet de vie cohérent.

L'équipe Comète France regroupe des compétences médicales et paramédicales (médecin de MPR, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social...).

## Contact :

### Comète France

14 rue Colbert 56100 LORIENT

Tél : 02 97 35 08 28

[direction@cometefrance.com](mailto:direction@cometefrance.com)



Retour au  
sommaire

## Etablissements partenaires en Île-de-France

### SSR des Hauts de Seine

25 avenue de la Paix 92320 CHATILLON  
Tel. 01 75 60 60 00

### Centre de Réadaptation Coubert

Route de Liverdy 77170 COUBERT  
Tel. 01 64 42 21 09

### Hôpital Raymond Poincaré

104 boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES  
Tel. 01 47 10 79 00

### Groupe Hospitalier St-Louis-Lariboisière- Fernand Widal

2 rue Ambroise-Paré  
75010 PARIS  
Tel. 01 49 95 65 65

### Hôpital Léopold Bellan

185 rue Raymond Losserand 75014 PARIS  
Tel. 01 40 48 68 68

### CMP Jacques Arnaud

Rue Pasteur  
95570 BOUFFEMONT  
Tel. 01 39 35 35 35

### Institution nationale des Invalides

Boulevard des Invalides 75007 PARIS  
Tel. 01 40 63 22 22

### CMPR

359 avenue Paul Vaillant Couturier 93000 BOBIGNY  
Tel. 01 43 93 26 00



Retour au  
sommaire

# Centre de gestion (CDG) ou Centre interdépartemental de gestion (CIG)



Les centres de gestion accompagnent les employeurs publics dans le développement de leurs politiques RH.

## Les missions spécifiques en lien avec le handicap :

### L'accompagnement de la politique de handicap se fait à plusieurs niveaux :

- Le conseil méthodologique auprès des DRH en matière de politique de recrutement,
- d'insertion, de reclassement des travailleurs handicapés.
- Le conseil méthodologique et l'accompagnement au déploiement d'une politique d'apprentissage en faveur des personnes en situation de handicap.
- La mise à disposition d'outils de communication.
- L'organisation d'actions de sensibilisation dans les collectivités/ établissements au profit des acteurs RH et santé au travail, membres des CT et CHSCT, encadrement, agents.
- L'organisation de réunions thématiques au profit des DGS, des DRH, des gestionnaires ressources humaines, des services de médecine préventive, des acteurs de la prévention des risques, des assistant(e)s sociaux, des psychologues du travail.
- Le conseil et l'aide technique sur les fonds du FIPHFP (périmètre d'intervention, saisie des aides sur la plateforme...).
- S'agissant du maintien dans l'emploi, un bouquet de services pouvant être mobilisés à la carte est proposé en fonction des problématiques individuelles ou collectives rencontrées par les employeurs publics territoriaux, tels que :
- L'expertise et le conseil opérationnels autour du maintien dans l'emploi et du reclassement (questions statutaires, ressources humaines, techniques...)
- La mise en place d'actions pour accompagner la personne dans sa gestion individuelle du maintien dans l'emploi ou du reclassement (étude de situation individuelle, étude ergonomique d'aménagement de poste, accompagnement social, bilan et accompagnements professionnels adaptés...)
- Accompagnement de l'agent et des équipes concernés.



Retour au  
sommaire

## Contact :

### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

10, Points-de-vue - CS 40056

77564 Lieusaint Cedex

Tél. 01 64 14 17 00

[cdg77@cdg77.fr](mailto:cdg77@cdg77.fr)

Correspondante handicap Carole Fréoa

[Mission-handicap@cdg77.fr](mailto:Mission-handicap@cdg77.fr)

### Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Fonction Publique Territoriale - Grande couronne de la région Île-de-France (78-91- 95)

15, rue Boileau – BP 855 –

78008 Versailles Cedex

Tél. 01 39 49 63 00

[cigversailles@cigversailles.fr](mailto:cigversailles@cigversailles.fr)

Carole ATTAGNIANT

Responsable du Service assistants sociaux

Tél : 01 39 49 63 87

[cattagniant@cigversailles.fr](mailto:cattagniant@cigversailles.fr)

### Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Fonction Publique Territoriale – Petite couronne de la région Île-de-France (92-93- 94)

1, rue Lucienne Gérard 93698 Pantin Cedex

Tél : 01 56 96 80 80

[info@cig929394.fr](mailto:info@cig929394.fr)

Service CIME (Conseil, Insertion, Maintien dans l'Emploi)

Tél. : 01 56 96 81 96

<https://www.cig929394.fr/grh/sante/conseil-insertion-maintien-emploi-cime>



Retour au  
sommaire

# Centre de rééducation professionnelle

Les Centres de rééducation professionnelle (CRP) sont des établissements médico- sociaux qui accueillent des personnes handicapées orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et leur dispensent une formation qualifiante en vue de leur reclassement professionnel.

## Présentation et missions générales

Les CRP visent le retour à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Les agents de la fonction publique ont un accès au CRP pour réaliser leur reclassement.

Les CRP dispensent des formations qui peuvent être de trois ordres :

- Des formations de pré-orientation, dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne. Les établissements accueillent sur une période de huit à douze semaines les travailleurs handicapés dont l'orientation présente des difficultés particulières qui n'ont pu être résolues par la MDPH. Il s'agit d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel personnalisé à partir d'un bilan dynamique incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle.
- Des formations préparatoires, dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences. Une action de formation préparatoire constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi (si la personne possède déjà les compétences requises pour l'emploi visé et qu'elle a besoin d'une redynamisation avec une actualisation des connaissances).
- Des formations qualifiantes : 200 formations qualifiantes du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans 24 secteurs d'activité
- Le co Û T de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie.

## Liste des CRP en Île-de-France

### Délégué Régional Ile-de-France de la FAGERH

François Velay, Directeur Associatif d'Auxilia

[fvelay@crp-auxilia.com](mailto:fvelay@crp-auxilia.com)

Tél : 01 55 69 31 30



Retour au  
sommaire

# Centre référent de réhabilitation psychosociale

Les centres de réhabilitation psychosociale accueillent les personnes avec des troubles psychiques sévères, et après une évaluation, proposent une prise en charge centrée sur leur rétablissement.

## Présentation et missions générales

Un centre référent de réhabilitation psychosociale (CRPS) correspond à une ou plusieurs unités de soins psychiatriques de type consultations externes, hôpital de jour ou Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) destinées à assurer des soins de réhabilitation psycho- sociale à destination de personnes porteuses de troubles psychiatriques et/ou d'un handicap psychique, au décours de soins aigus psychiatriques.

Ces centres ont pour mission prioritaire de promouvoir et développer des soins de réhabilitation spécifiques de référence, le plus précocement possible dans l'évolution de la maladie psychiatrique. La réhabilitation psychosociale relève du soin intersectoriel à l'articulation des champs sanitaire, médico-social et social.

Les soins de réhabilitation psycho-sociale comprennent : la remédiation cognitive, l'entraînement des compétences sociales, l'éducation thérapeutique, le soutien des familles et la mise en situation professionnelle sans exigence de productivité. Ils permettent à la personne en situation de handicap psychique de retrouver progressivement une confiance en elle pour notamment se maintenir dans l'emploi.

## Le C3RP en Île-de-France

Le Centre référent en remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale (C3RP) a été missionné par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour diffuser les pratiques de remédiation en tant que centre ressource francilien.

Le C3RP est une structure intersectorielle (14e, 15e, 16e arrondissements) rattachée au secteur 14 – Service hospitalo-universitaire du Centre hospitalier Sainte-Anne, existant depuis l'année 2010 et reconnue depuis décembre 2012 par l'ARS comme centre de remédiation cognitive spécialisé.



Retour au  
sommaire

Il est composé de médecins psychiatres, praticiens hospitaliers, cadre de santé, infirmières, psychologues, un médiateur de santé et un ergothérapeute. Cette équipe propose, dès les stades très précoces de la prise en charge et de l'hospitalisation, un parcours privilégiant l'insertion sociale des patients. Ce parcours de soins est fondé, en particulier, sur la remédiation cognitive ou la remédiation de la cognition sociale, mais aussi sur la psychoéducation, l'éducation thérapeutique des patients et des familles (grâce au réseau Profamille) ou d'autres thérapies comportementales, comme les thérapies cognitivo-comportementales. Le C3RP offre des programmes adaptés à l'état clinique du patient et à son projet de vie, en accord avec son médecin référent et l'équipe qui le suit. Ces programmes sont mis en œuvre durant plusieurs mois et se prolongent par un soutien régulier du patient lors de la mise en Œuvre de son projet de réhabilitation ou d'une reprise d'activité, qu'elle soit professionnelle ou universitaire. Le Centre établit une coordination et un maillage en vue d'une insertion sociale en lien étroit avec ses partenaires soignants et avec les structures médico-sociales de l'Île de France.

### **Le C3RP est composé de trois sous-structures :**

- Le C3RP-SHU est non sectorisé c'est-à-dire qu'il peut accueillir des patients hors du secteur du 15ème arrondissement, dans une vocation de prise en charge de type universitaire plus tournée vers l'enseignement, la diffusion des pratiques et la recherche. Localisé au bâtiment Jean Delay de l'hôpital Sainte-Anne, il comporte depuis avril 2015 une antenne sectorisée sur le centre de jour polaire du 15ème arrondissement situé à l'institut Paris Brune (26 Boulevard Brune, 75014 Paris) et peut proposer des soins de remédiation et réhabilitation pour les patients bénéficiant de soins sur l'hôpital de jour et sur le centre d'activités thérapeutiques du pôle 15, ainsi que sur le foyer thérapeutique du 15ème arrondissement.
- Le C3RP S17 S18 est un hôpital de jour axé sur la remédiation cognitive et les techniques de réhabilitation psychosociale. Il a un historique de lien et de coordination avec les ESAT et les services d'accompagnement à la vie quotidienne mais utilise également des techniques de prise en charge axées sur l'autonomie et l'éducation thérapeutique ; il est par ailleurs impliqué dans plusieurs programmes de recherches en soin et de recherches cliniques.
- Le C3RP-IS08 est une unité axée sur des programmes de remédiation cognitive, d'entraînement cognitif et de programmes à médiation ludique et à visée cognitive dispensé pour les enfants.

## **Contact**

### **C3RP S17 S18**

Institut Paris Brune 26 boulevard Brune  
75014 Paris  
Tél : 01 45 65 61 18  
[HDJ-S17@ch-sainte-anne.fr](mailto:HDJ-S17@ch-sainte-anne.fr)

### **C3RP SHU-14**

Centre Hospitalier Sainte-Anne 1 rue Cabanis  
75014 Paris  
Tél : 01 45 65 84 50  
<https://c3rp.fr/>

### **C3RP-IS08**

Centre Hospitalier Sainte-Anne 1 rue Cabanis  
75014 Paris  
Tél : 01 45 65 84 50



Clubhouse France est une association d'accompagnement et de rétablissement des personnes atteintes de troubles psychiques (schizophrénie, bipolarité, dépression sévère, ...).

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

La mission du clubhouse est la réinsertion psychosociale par une approche d'entraide entre personnes concernées.

L'association se structure autour de lieux de vie, les « clubhouses », qui offrent un accueil, des possibilités de rencontre et un accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de troubles psychiques (les « membres »).

Clubhouse France est né en 2010 avec l'ouverture d'un premier lieu à Paris en 2011. Depuis, deux autres clubhouses ont été ouverts, à Lyon et à Bordeaux en 2017.

Un clubhouse n'intervient ni dans le champ médical, ni dans le domaine des thérapies. L'objectif de ce lieu d'entraide, non médicalisé, est de permettre à chacun de retrouver un projet de vie par l'intermédiaire :

- De rencontres, d'échanges et d'activités entre pairs (pair-aidance) ;
- D'une responsabilisation de chacun dans la gestion du lieu (cogestion) ;
- D'un suivi individuel des membres (accompagnement personnalisé) ;
- De partenariats avec des entreprises permettant de sensibiliser le monde professionnel à ces pathologies et de faciliter l'insertion professionnelle des membres (qu'il s'agisse de démarches de retour vers l'emploi ou de maintien dans l'activité).

## Contact :

Clubhouse Paris  
7 rue de Lunéville 75019 Paris  
Tél. 01 71 37 30 18  
[paris@clubhousefrance.org](mailto:paris@clubhousefrance.org)

Elsa ABECASSIS  
Responsable Pôle innovation - employeurs & formations  
06 34 04 15 86  
[eabecassis@clubhousefrance.org](mailto:eabecassis@clubhousefrance.org)



# Groupe d'entraide mutuelle

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des associations non médicalisées, non sectorisées, avec pour but de lutter contre l'isolement des personnes, les ruptures de liens à la sortie de l'hôpital et indirectement de réduire les (ré)hospitalisations en facilitant une insertion ou une réinsertion sociale grâce à des accueils, des ateliers et des sorties.

## Présentation et missions

Le GEM est une entité juridique indépendante, organisée en association Loi 1901, composée d'adultes présentant des troubles psychiques ou des troubles cognitifs (cérébrolésés en particulier) sans avoir nécessairement une reconnaissance de handicap. Il est financé à 90% par l'Agence Régionale de Santé.

Le GEM n'est pas une structure médico-sociale au sens de de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Il ne délivre ni soins ni prestations, et l'adhésion au GEM n'est pas conditionnée à une orientation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Il existe en France 430 GEM au 31 décembre 2016.

Les GEM brisent la solitude et contribuent à une perspective d'insertion sociale et professionnelle. A travers des activités culturelles, sportives ou artistiques, ils permettent à la personne de rompre avec l'isolement et de reprendre confiance en ses capacités.

## La pair-aidance

Les GEM reposent sur la philosophie de la « pair-aidance », c'est-à-dire du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun. En regroupant des personnes ayant des difficultés communes, les GEM valorisent le soutien mutuel et facilitent le lien social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.



Retour au  
sommaire

## La gestion par les membres

Les GEM reposent également sur le principe de l'autogestion : leurs membres sont ceux qui les font vivre. Ils décident des activités du GEM dans un esprit de co-construction, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière. Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent.

Un GEM fait appel à des animateurs, salariés ou bénévoles, qui viennent en appui aux membres du Groupe dans la gestion quotidienne et l'organisation des activités. Ils peuvent également apporter aux adhérents qui les sollicitent, leur écoute, leur avis et leur conseil, mais sans se substituer aux professionnels du soin ou de l'accompagnement. Le nombre d'animateurs salariés ne dépasse généralement pas deux équivalents temps plein et cela peut varier en fonction du niveau d'activité du GEM. Certains animateurs sont d'anciens usagers du GEM lui-même.

## Contact :

### Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

12 villa Compoint  
75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 30 43  
<http://www.unafam.org/>

### Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPSY)

33 Rue Daviel  
75013 Paris  
Tél : 01 43 64 85 42  
[fnapsy@yahoo.fr](mailto:fnapsy@yahoo.fr) <https://www.fnapsy.org/>

### Santé Mentale France

31 rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
Tél : 01 45 96 06 36  
[contact@santementalefrance.fr](mailto:contact@santementalefrance.fr)  
<https://santementalefrance.fr/>

### Collectif national inter-GEM – CNIGEM

148, rue Boucicaut  
92260 Fontenay aux Roses  
<http://ww.cnigem.fr/>

### Advocay France

5, Place des Fêtes 75019 Paris  
Tél : 06 7033 55 81  
<http://ww.advocay.fr/>

### Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés – UNAFTC

Tél : 01 53 80 66 03  
[secretariat@traumacranien.org](mailto:secretariat@traumacranien.org)  
<http://www.traumacranien.org/>

### Carte des GEM

<http://www.psycom.org/Ou-s-adresser/Entraide/Groupes-d-entraide-mutuelle/Carte-des-GEM>



# Médecine agréée et instances médicales

La médecine statutaire est assurée par des médecins agréés désignés par l'administration pour assurer les examens relatifs à l'aptitude des personnes à exercer des emplois publics.

## Présentation et missions

Les médecins agréés se prononcent après examen médical notamment à l'embauche, sur l'aptitude aux fonctions et à l'emploi public envisagé et non pas précisément au poste.

La médecine statutaire réalise également les examens relatifs aux visites de titularisation et les examens médicaux, expertises et contre-visites dans le cadre des congés statutaires : congés ordinaires de maladie ou renouvellement de congés maladie, congés de longue maladie, congés de longue durée, accidents de service, maladies professionnelles. Le médecin agréé rend également son avis dans le cadre de réintégration, de la mise en disponibilité, du reclassement professionnel, de l'expertise pour la détermination des taux d'ATI, etc.

## Contact :

[Liste des médecins agréés en Ile-de-France](#)



Retour au  
sommaire

# Médecine du travail

Spécialisé en santé au travail, le médecin du travail est en charge de la surveillance médicale des agents et agit en milieu de travail pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail.

## Présentation et missions

Le médecin du travail est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnelle, l'hygiène dans les restaurants administratifs et l'information sanitaire.

Il a également pour rôle :

- Identifier les risques d'inaptitude en amont (prévention – détection précoce) ;
- Lors de la survenance de la restriction d'aptitude, expliquer à l'agent l'intérêt de faire reconnaître sa qualité de travailleur handicapé ;
- Assurer une surveillance renforcée à l'égard des agents en situation de handicap : les conditions du maintien de l'agent dans son poste sont définies par le médecin de prévention (MP).

## Contact :

- > [Liste des services de santé au travail 75](#)
- > [Liste des services de santé au travail 77](#)
- > [Liste des services de santé au travail 78](#)
- > [Liste des services de santé au travail 91](#)

- > [Liste des services de santé au travail 92](#)
- > [Liste des services de santé au travail 93](#)
- > [Liste des services de santé au travail 94](#)
- > [Liste des services de santé au travail 95](#)



Retour au  
sommaire



**FORMATION**

# Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

L'Anfh est l'organisme de formation de la fonction publique hospitalière. L'association collecte et gère les fonds consacrés à la formation de plus de 950 000 agents.

## Les missions générales :

Une convention lie le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et l'ANFH jusqu'au 31 Décembre 2020.

Ce partenariat permet d'apporter une aide aux actions de formation dans le cadre du plan de formation des établissements :

- Liées à la compensation du handicap ;
- Liées à un reclassement ou une reconversion pour le maintien dans l'emploi ;
- A destination des agents susceptibles d'être en relation avec des agents en situation de handicap.

Cette convention a vocation à financer les actions ayant débutées après le 1er janvier 2019 et pouvant se poursuivre en 2020, avec une fin de formation impérative au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'Anfh collecte et gère également les fonds de formation destinés à financer la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT (4,8% de la masse salariale).

## Contact :

### ANFH Île-de-France

3-5 rue Ferrus  
75014 Paris  
Tél. : 01 53 82 87 88

[iledefrance@anfh.fr](mailto:iledefrance@anfh.fr)

### Emilie Carle

Déléguée régionale adjointe Île-de-France

Tél. : 01 53 82 87 94

[e.carle@anfh.fr](mailto:e.carle@anfh.fr)

### Claudia FARDO

Déléguée régionale Ile-de-France

Tél : 01 53 82 87 80

[ardo@anfh.fr](mailto:ardo@anfh.fr)



# Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)



Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

### Il a trois missions principales :

- La formation : Afin de donner les mêmes chances à tous les agents territoriaux de développer leurs compétences et de progresser dans leurs métiers, le CNFPT organise plusieurs types de formation :
- L'organisation de concours : le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion.
- L'observation : le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptée aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

Le CNFPT a affirmé, dans ses nouvelles orientations stratégiques, sa volonté d'accompagner les politiques publiques et prioritairement celle en faveur de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### Le partenariat a ainsi pour objet de :

- Définir un programme d'actions visant à favoriser l'accès aux formations du CNFPT des agents territoriaux en situation de handicap ainsi que des personnels non territoriaux (personnels non territoriaux des maisons départementales des personnes handicapées, demandeurs d'emploi en situation de handicap...);
- Favoriser la formation et l'information des agents territoriaux susceptibles d'être en relation avec des personnes en situation de handicap.

Ce programme d'action est mis en œuvre par le CNFPT et à son initiative avec le soutien, notamment financier, du FIPHP.



[Retour au sommaire](#)

## Contact

### Siège

80 rue de Reuilly CS 41232  
75578 Paris  
Tél : 01 55 27 44 00

### Délégation de Première Couronne

145 avenue Jean Lolive 93 695 Pantin Cedex  
Tél. : 01 41 83 30 00

Jean-Michel Goustour  
Chargé de mission  
[Jeanmichel.goustour@cnfpt.fr](mailto:Jeanmichel.goustour@cnfpt.fr)

Luc Neel  
Directeur régional  
[Luc.neel@cnfpt.fr](mailto:Luc.neel@cnfpt.fr)

### Délégation de Première Couronne

Elisa Loosfeld Directrice régionale  
[Elisa.loosfeld@cnfpt.fr](mailto:Elisa.loosfeld@cnfpt.fr)

### Antenne Nord 77

6 passage de la Mogotte 77200 Torcy  
Tél : 01 60 53 60 25

### Antenne 91 et Sud 77

6 bvd de l'Europe  
91000 Evry  
Tél : 01 60 78 99 00

### Antenne 78

14 avenue du Centre  
78180 Montigny-le-Bretonneux Cedex  
Tél : 01 30 96 13 50

### Antenne 95

13 bvd de l'Hautil  
95000 Cergy  
Tél. : 01 30 30 82 20



Retour au  
sommaire

# Centre de formation des métiers territoriaux du CNFPT en Île-de-France

Créé en janvier 2008 en collaboration avec le conseil régional d'Ile-de-France afin de répondre aux besoins des collectivités en matière de recrutement de personnel qualifié dans les métiers de la fonction publique territoriale, le CFA des métiers territoriaux est situé à Issy-les-Moulineaux.

Le CFA des métiers territoriaux est spécialisé sur certains métiers : auxiliaire de puériculture, cuisinier territorial et jardinier territorial.

## Contact :

165 rue Jean-Jacques Rousseau 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. 01 46 48 46 32

[secretariat.cfa@cnfpt.fr](mailto:secretariat.cfa@cnfpt.fr)

[Annuaire des CFA en Ile-de-France](#)



Retour au sommaire

# Centre de formation (CFA)

Les Centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage appelées aussi unités de formation d'apprentis (UFA) sont des établissements de formation assurant un enseignement en alternance à des apprentis.

## Les Présentation et missions générales

Les CFA offrent aux jeunes apprentis de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap) une formation polyvalente ou spécialisée, complétée par une formation technologique et pratique, permettant d'acquérir un diplôme et une expérience professionnelle favorisant l'insertion professionnelle. Ce sont des centres de formation professionnelle.

Ils assurent également des formations continues à des adultes en collaboration ou non avec les Greta.

Les CFA proposent de très nombreuses formations diplômantes, du CAP au diplôme d'ingénieur, et forment des professionnels reconnus sur le marché du travail. Les cours, les enseignements et les examens dispensés sont les mêmes pour les apprentis que pour les élèves en cursus classique préparant un diplôme équivalent.

### Un référent handicap dans 100% des CFA

Depuis le 1er janvier 2019, chacun des 965 CFA en France a l'obligation de nommer un référent handicap. Son rôle est de favoriser les parcours auprès des jeunes en situation de handicap, de réussir leur apprentissage et ensuite d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.

Une fiche métier du référent handicap des CFA a été conçue pour asseoir cette mission et son déploiement, faciliter le recrutement et le management de ces référents mais également de favoriser le parcours auprès des jeunes.

### La mise en accessibilité universelle des CFA

L'accessibilité universelle des CFA consiste à mettre les équipes en capacité d'accueillir et de former des personnes en situation de handicap, notamment avec l'appui du référent handicap.

Un référentiel d'accessibilité universel a été élaboré afin de guider les CFA dans cette démarche d'amélioration continue de l'inclusion des apprenants handicapés, de définir la politique d'accueil de ces publics et d'identifier les axes d'amélioration à prendre en compte.



Le Cerfal est une association à but non lucratif, dont l'activité est régionale, structurée autour d'un organisme gestionnaire qui fédère 47 UFA réparties en Île-de-France et le Campus Montsouris

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Un accompagnement de l'employeur tout au long du contrat d'apprentissage du jeune en situation de RQTH

Un référent handicap définit avec l'équipe de formation et la personne handicapée, les aménagements nécessaires au suivi de la formation et un Plan d'Accompagnement individualisé en formalise les modalités.

Avant le contrat : Le CFA Cerfal et des acteurs institutionnels et associations tels que Cap Emploi, Pôle Emploi, les Missions Locales accompagnent les employeurs dans leur recherche de candidat, pour effectuer les démarches administratives liées au recrutement, pour mettre en place les conditions nécessaires à la bonne intégration de l'apprenti.

Pendant le contrat : Grâce au soutien des chargés d'insertion, les équipes au sein du CFA prennent le relais ensuite dans le suivi chez l'employeur et au sein de l'établissement de formation. La proposition de cet accompagnement permet de faciliter l'intégration chez l'employeur et de prévenir les décrochages.

L'employeur peut bénéficier de toutes les aides à l'adaptation des situations de travail et à la compensation : le CFA Cerfal va jouer un rôle de facilitateur dans l'aménagement du poste de travail de l'apprenti en situation de handicap en proposant des préconisations.

Après : Le contrat et l'accompagnement dans la durée permet de pérenniser la collaboration, de conforter l'apprenti dans son parcours et de préparer une future intégration.

### Contact :

Antoine Pubert, chargé de mission handicap,

01 40 52 28 70

[a.pubert@cerfal.fr](mailto:a.pubert@cerfal.fr)



Retour au  
sommaire

# FAGERH

La Fagerh fédère les établissements de réadaptation professionnelle en France. Leurs vocations : orienter, former, accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire.

## Les missions :

Association loi 1901, la Fagerh est une fédération de professionnels qui regroupe près de 98% la réadaptation professionnelle en France, soit 165 établissements et services gérés par 54 associations et organismes qui font partie du réseau Fagerh.

Ces établissements,évaluent, orientent, forment et accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur intégration sociale et ou professionnelle.

Les missions de la Fagerh s'articulent autour de 6 axes :

- fédérer ses adhérents : encourager les échanges et les rencontres, coordonner les actions,
- les accompagner dans leurs démarches d'adaptation, d'évolution, de développement,
- représenter et défendre le secteur auprès des pouvoirs publics,
- veiller à l'évolution permanente de la Réadaptation Professionnelle au regard des intérêts et besoins des personnes en situation de handicap,
- développer les partenariats afin de promouvoir la réadaptation professionnelle ,
- encourager et faciliter les relations et le travail avec d'autres réseaux, au niveau local, national et international.

## Contact :

<https://www.fagerh.fr/>



Retour au  
sommaire



# RECRUTEMENT

Cap emploi est l'interlocuteur spécialisé pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

## Présentation et missions générales

### Les cap emploi proposent les services suivants aux personnes handicapées :

- L'accueil
- L'information et le conseil des personnes en situation de handicap
- En vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé
- Dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

### Les cap emploi proposent les services suivants aux employeurs :

- L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services mobilisables
- L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et des travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle
- L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté
- La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats
- La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.



## Contact :

### Cap emploi 75/93

Monsieur Franck SEURIN  
Directeur cap emploi 75 et 93  
[franck.seurin@unirh.org](mailto:franck.seurin@unirh.org)

Madame Françoise BIDGRAIN  
Responsable Cap emploi 75  
[f.bidgrain@capemploi75.org](mailto:f.bidgrain@capemploi75.org)

Monsieur Eric PERSELLO  
Responsable du pôle médiation emploi  
[e.persello@capemploi75.org](mailto:e.persello@capemploi75.org)

Monsieur Thomas OVIGNEUR  
Chargé de mission Fonction Publique  
[thomas.ovigneur@unirh75.org](mailto:thomas.ovigneur@unirh75.org)

### Cap emploi 77

Madame Valérie Lanneau  
Directeur Cap emploi 77  
[v.lanneau@capemploi77.fr](mailto:v.lanneau@capemploi77.fr)

Madame Gaëlle DAVIDAS  
Chargée de mission Fonction Publique  
[g.davidas@capemploi77.fr](mailto:g.davidas@capemploi77.fr)

### Cap emploi 78

Monsieur Christian ROSE  
Directeur cap emploi 78  
[c.rose@capemploi78.fr](mailto:c.rose@capemploi78.fr)

Madame Stéphanie Georgeon  
Directeur adjoint cap emploi 78  
[s.georgeon@capemploi78.fr](mailto:s.georgeon@capemploi78.fr)

Madame Edith JALABERT  
Chargée de mission Fonction Publique  
[e.jalabert@capemploi78.fr](mailto:e.jalabert@capemploi78.fr)

### Cap emploi 91

Monsieur Bruno GROLLIER  
Directeur cap emploi 91  
[b.grollier@capemploi91.com](mailto:b.grollier@capemploi91.com)

Madame Valentina SARMA  
Chargée de mission Fonction Publique  
[v.sarma@capemploi91.com](mailto:v.sarma@capemploi91.com)

### Cap emploi 92

Monsieur Thierry MARTIN  
Directeur cap emploi 92  
[t.martin@capemploi92.org](mailto:t.martin@capemploi92.org)

### Cap emploi 94

Madame Véronique Chassard  
Directeur cap emploi 94  
[v.chassard@capemploi94.com](mailto:v.chassard@capemploi94.com)

Monsieur Bertrand HERLEM  
Chargé de mission Fonction Publique  
[b.herlem@capemploi94.com](mailto:b.herlem@capemploi94.com)

### Cap emploi 95

Madame Elisabeth ASDRUBAL  
Directeur cap emploi 95  
[E.ASDRUBAL@capemploi95.org](mailto:E.ASDRUBAL@capemploi95.org)

Madame Virginie DAFFNIET  
Chargée de mission Fonction Publique  
[v.daffniet@capemploi95.org](mailto:v.daffniet@capemploi95.org)



Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif chargé de l'emploi en France.

## Présentation et missions

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation s'appuie sur plus de 900 agences locales et 54 000 collaborateurs en vue d'atteindre 6 objectifs essentiels pour l'emploi :

- Prospecter le marché du travail ; développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi, et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle.
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.
- Indemniser pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre toutes les autres actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unedic en relation avec sa mission.

Une convention a été signée par l'Etat, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elle permet de mieux préciser les responsabilités de chacun, d'organiser une circulation de l'information plus fluide, et de rendre plus lisible la complémentarité des offres de service en mobilisant, de façon pertinente, des prestations, actions et aides de l'AGEFIPH, du FIPHFP et de Pôle Emploi.

## Contact :

**Hubert De Vaublanc**

[Hubert-de-vaublanc@pole-emploi.fr](mailto:Hubert-de-vaublanc@pole-emploi.fr)

[Pôle emploi Ile-de-France](#)



Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

## Présentation et missions

La Mission Locale accompagne des jeunes en situation de handicap. Ils bénéficient des mêmes "prestations" que les autres jeunes.

La plupart des missions locales ont un référent handicap qui est en lien avec les partenaires emploi spécialisés afin d'apporter un accompagnement sur mesure en ce qui concerne l'insertion professionnelle.

Les missions locales sont prescriptrices pour de nombreux dispositifs (ex : demande d'interprète LSF pour un cursus en alternance).

Les missions locales accompagnent les jeunes en situation de handicap dans leur demande de reconnaissance de travailleur handicapé.

Outre les questions d'emploi, les missions locales sont présentes pour répondre aux demandes concernant la vie quotidienne des jeunes en situation de handicap (logement, mobilité...).

La coordination régionale handicap des Missions Locales constitue une ressource pour le réseau des Missions locales

- Elle vient en appui et conseille des professionnels pour favoriser le repérage des situations de handicap.
- Elle sensibilise les salariés et les directions à la thématique du handicap
- Elle informe sur l'évolution des partenariats et/ou sur les mesures spécifiques.
- Elle favorise le développement des partenariats avec le milieu spécialisé.
- Elle anime régionalement les conseillers référents handicap afin de faciliter l'échange de pratiques et les rencontres partenariales interdépartementales.

## Contact :

Tatiana AYME  
Directrice régionale IDF  
[t.ayme@arml-idf.org](mailto:t.ayme@arml-idf.org)

[Liste des missions locales en Ile-de-France](#)



Retour au  
sommaire

**MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE PARIS (75)**

Référent handicap et Conseiller en insertion professionnelle

Stéphane MORETAU  
Mission Locale de Paris  
36 quai de la Loire 75019 - Paris  
01 44 93 81 23  
[s.moretau@missionlocaledeparis.fr](mailto:s.moretau@missionlocaledeparis.fr)

**MISSION LOCALE SEINE-ET-MARNE (77)**

Référente Handicap et Conseillère en insertion professionnelle

Animatou CILIS  
Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-est  
12 boulevard Jean Rose 77100 - Meaux  
01 60 09 84 83  
[a.cilis@mdene77-mlidf.org](mailto:a.cilis@mdene77-mlidf.org)

**MISSION LOCALE YVELINES (78)**

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle  
Eric DELAUNAY

Mission Locale Intercommunale de Rambouillet  
19 rue Clairefontaine 78120 - Rambouillet  
01 34 83 34 12  
[e.delaunay@rambouillet-mlidf.org](mailto:e.delaunay@rambouillet-mlidf.org)

**MISSION LOCALE ESSONNE (91)**

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle  
Ibrahim MUSKUD

Mission Locale Nord-Essonne  
9 rue du docteur Vinot 91260 - Juvisy sur Orge  
01 83 53 83 50  
[i.muskud@nordessonne-mlidf.org](mailto:i.muskud@nordessonne-mlidf.org)

**MISSION LOCALE HAUTS-DE-SEINE (92)**

Référente Handicap et Conseillère en insertion professionnelle  
Nacéra TOUTAIN

Mission Locale Seine Ouest Entreprise et Emploi  
20 rue d'Issy 92100 - Boulogne-Billancourt  
01 55 95 04 07  
[n.toutain@seineouest-entreprise.com](mailto:n.toutain@seineouest-entreprise.com)

**MISSION LOCALE SEINE-SAINT-DENIS (93)**

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle  
E. IODICE

Mission locale Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes  
38-40 avenue Salvador Allende 93000 - Epinay-sur-Seine  
01 49 98 90 80  
[e.iodice@mijj.fr](mailto:e.iodice@mijj.fr)

**MISSION LOCALE VAL-DE-MARNE (94)**

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle  
Sébastien PIGNIEZ

Mission locale d'Ivry-Vitry  
39 Avenue Henri Barbusse 94400 - Vitry-sur-Seine  
01 49 60 29 80  
[s.pigniez@ivryvitry-mlidf.org](mailto:s.pigniez@ivryvitry-mlidf.org)

**MISSION LOCALE VAL d'OISE (95)**

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle  
T. MAATOUK PEZZINI

Mission Locale de Cergy-Pontoise-Association AVEC  
12 avenue des Béguines Immeuble le CERVIER B 95802 - Cergy Pontoise  
01 34 41 70 70  
[t.maatouk@associationavec.fr](mailto:t.maatouk@associationavec.fr)



## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes handicapés et s'inscrivant dans le prolongement de ses missions d'information, d'orientation et de conseil. Une équipe de conseillers formés à la problématique du handicap propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

Quatre objectifs au service de l'égalité des chances :

- Accompagner les jeunes handicapés dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Promouvoir l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- Faciliter l'insertion des jeunes handicapés en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- Favoriser l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.

Dans le cadre de la mission handjeunes, le CIDJ organise des événements pour favoriser le dialogue entre les jeunes et les professionnels.

- 2 forums annuels de rencontre entre les jeunes handicapés
- Des conférences et rencontres professionnelles

## Contact :

### Antoine Cancellieri

Chargé des relations publiques et du programme Handjeunes - CIDJ

Tél. : 01 44 49 12 70 / 06 10 20 90 68

Email : [antoinecancellieri@cidj.com](mailto:antoinecancellieri@cidj.com)



# Entreprise adaptée (EA)

L'entreprise adaptée est une entreprise en milieu ordinaire employant majoritairement des travailleurs handicapés. Elle permet à tout travailleur handicapé d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

## Présentation et missions

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière (sous forme d'association, d'établissement public ou de société commerciale) dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés (entre 55% et 100%) qui rencontrent des difficultés ne leur permettant pas de travailler, temporairement ou durablement, dans des entreprises ordinaires.

Depuis le 1er janvier 2019, une EA doit conclure avec le préfet de région un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (COM), qui vaut agrément en qualité d'EA dans la région d'implantation. Les stipulations financières du COM font l'objet d'avenants annuels. Chaque avenant fixe le montant des aides financières affectées à l'entreprise adaptée. C'est le préfet de région qui contrôle l'exécution du COM.

Toute personne handicapée peut être employée dans une EA dès qu'elle justifie d'une orientation vers le marché du travail.

Une EA met en œuvre pour ses salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

Une EA permet concrètement d'externaliser tout ou partie d'un service, d'une production ou d'une activité vers une structure spécialisée et reconnue. Elle peut prendre en charge une grande variété d'activités dans une multitude de domaines (logistique, conditionnement, production industrielle, informatique, services à l'industrie, gestion de l'environnement...).

Une EA est accessible aux travailleurs handicapés via la MDPH et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), orientation milieu ordinaire de travail. Les personnes peuvent s'adresser aux agences Pôle emploi/Cap emploi dont elles dépendent, ou candidater directement auprès de l'EA. Les salariés sont embauchés en CDD ou CDI et perçoivent une rémunération au moins égale à 100% du SMIC.

## Contact :

[Annuaire des entreprises adaptées en Ile-de-France](#)



Retour au  
sommaire

## Réseau Handeco

Handeco est une association Loi 1901 qui permet aux acheteurs privés et publics d'intégrer une dimension sociale et solidaire dans leurs achats.

### Présentation et missions

Handeco se situe au carrefour des secteurs protégé et adapté, des entreprises privées et des employeurs publics. Soutenue dès sa création par le FIPHFP et l'AGEFIPH, l'association s'est entourée d'acteurs et de réseaux d'experts qui participent à sa gouvernance, afin de garantir la qualité des services et leur pertinence : le Conseil National des Achats (CNA), la Direction des Achats de l'État (DAE), l'Agence Entreprise et Handicap (AEH), l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) et l'association Pas@Pas. Handeco dispose d'une plateforme numérique composée d'un annuaire où 2100 EA et ESAT sont répertoriés, et d'une place de marché utilisée par 3 000 acheteurs. Handeco propose également une offre de formation diversifiée et des prestations de conseil pour développer et sécuriser les achats avec les secteurs protégé et adapté.

Handeco propose les services et outils suivants :

- Annuaire national qualifié des ESAT-EA-TIH.
- Place de marché dynamique et collaborative
- Formation
- Prestations de conseil

### Contact :

#### Joseph RAMOS

Délégué Général Handeco

14 rue de la Tombe-Issoire 75014 Paris

Tél : 01 43 12 53 85



Retour au  
sommaire

# Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) est un établissement médico- social qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

## Présentation et missions

Un ESAT accompagne les personnes en situation de handicap, ne pouvant ni travailler en milieu ordinaire ni travailler en entreprise adaptée, pour exercer une activité professionnelle, maintenir les acquis scolaires et développer des compétences métiers. Les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide.

Un ESAT peut accueillir toutes les personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire de travail en raison de leur handicap.

Le travail proposé en ESAT est adapté au handicap des personnes.

Le travailleur handicapé intégré à un ESAT n'a pas le statut d'employé salarié. Toutefois, il est assuré social pour les risques autres que le chômage et cotise à ce titre sur ces rémunérations. Certaines règles du droit du travail, concernant la santé, l'hygiène et la sécurité s'appliquent aux ESAT.

Par ailleurs, l'orientation dans un ESAT vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Un ESAT développe en parallèle un soutien médico-social et éducatif afin de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

Les ESAT sont financés au titre de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, ils disposent d'un budget constitué par les revenus de l'activité économique des ateliers de production de biens et de services.

## Contact :

[Annuaire ESAT en Ile-de-France](#)



Retour au  
sommaire

Le réseau GESAT est le réseau national du secteur protégé et adapté qui permet notamment de faciliter les rapprochements entre le secteur du travail protégé et adapté et les employeurs.



## Présentation et missions

Ayant pour mission la valorisation des compétences des travailleurs handicapés, le Réseau Gesat représente l'ensemble des 2 250 structures ESAT et EA présentes sur le territoire national, soit plus de 150 000 travailleurs en situation de handicap présents dans plus de 200 filières métiers.

Il accompagne les entreprises et les organismes publics dans leurs achats aux ESAT et EA, en élaborant conjointement des outils facilitant l'identification, la professionnalisation et la mutualisation de l'offre du secteur protégé et adapté.

En connectant les besoins des employeurs aux prestataires du Secteur du Travail Protégé et Adapté, le Réseau Gesat accompagne à la fois la professionnalisation des ESAT et des EA et le développement des achats responsables des entreprises, dans le cadre d'une politique RSE affirmée.

En tant qu'association de l'économie sociale et solidaire (ESS), le Réseau Gesat a vocation à fédérer les autres acteurs de l'ESS afin d'encourager les dynamiques responsables en :

- Plébiscitant les circuits-courts et l'économie locale,
- Favorisant l'insertion et la diversité,
- Veillant aux principes de Qualité de Vie au Travail,
- Étant attentif au développement durable

Il permet aux partenaires institutionnels (Direccte, ARS, Alther, Cap emploi, AGEFIPH, FIPHFP) d'accéder grâce à un moteur de recherche performant (par domaines d'activité ou géolocalisation) à l'ensemble des fiches détaillées des 2250 ESAT et EA comprenant références, normes, labels, équipements.

## Contact :

### Réseau GESAT

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris

01 75 44 90 00

<https://www.reseau-gesat.com/>



Retour au  
sommaire



# Mission handicap des universités

La mission handicap d'une université accompagne les étudiants en situation de handicap dans l'aménagement de leurs études tout au long de leur cursus, en lien avec les départements de formation, la médecine préventive et les autres services de l'université.

## Présentation et missions

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il exerce généralement au sein d'une mission handicap, rattachée à la direction de la vie étudiante ou au conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

La mission handicap met en place un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui accèdent à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif doit permettre d'assurer un cursus plus adapté pour les étudiants concernés en mettant en œuvre les aménagements nécessaires quant à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Plusieurs actions peuvent être mises en place par ses soins, notamment des aménagements au cursus et aux examens peuvent être accordés aux étudiants qui en font la demande, des temps majorés pour les examens terminaux, des prêts de matériel informatique, un accès aux ascenseurs ou encore des aides humaines (assistance d'un secrétaire d'examen, tutorat étudiant...). L'étudiant doit impérativement s'adresser préalablement au service de médecine préventive afin que sa situation puisse être prise en compte.

Les soutiens aux étudiants en situation de handicap peuvent être divers et doivent s'adapter, dans la mesure du possible, à la situation individuelle de chacun.

La mission handicap a également pour missions :

- D'accompagner les étudiants en situation de handicap sur la participation à la vie étudiante ;
- D'accompagner les étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle.



## Contact :

### PARIS 1 (Panthéon-Sorbonne)

Relais Handicap 01 44 07 89 27  
[handi@univ-paris1.fr](mailto:handi@univ-paris1.fr)

### PARIS 4 (Paris Sorbonne)

Bureau accueil handicap 01 40 46 47 92  
[accueil-handicap@paris-sorbonne.fr](mailto:accueil-handicap@paris-sorbonne.fr)

### PARIS 2 (Panthéon-Assas)

#### Relais handicap santé

01 44 41 57 12

### PARIS 3 (Sorbonne Nouvelle)

Mission handicap 01 45 87 79 55  
[handicap@univ-paris3.fr](mailto:handicap@univ-paris3.fr)

### PARIS 5 (Paris Descartes)

#### Mission handicap

01 76 53 17 64  
[accueil.ash@parisdescartes.fr](mailto:accueil.ash@parisdescartes.fr)

### PARIS 6 (Pierre & Marie Curie)

#### Service handicap santé étudiant (SHSE)

01 44 27 75 15  
[shse@upmc.fr](mailto:shse@upmc.fr)

### PARIS 7 (Paris Diderot)

#### Relais handicap Diderot

01 57 27 65 20  
[handicap@univ-paris-diderot.fr](mailto:handicap@univ-paris-diderot.fr)

### PARIS 8 (Vincennes Saint-Denis)

Service accueil handicap 01 49 40 67 92  
[accueil.handicap@univ-paris8.fr](mailto:accueil.handicap@univ-paris8.fr)

### PARIS DAUPHINE

#### Pôle handicap

01 44 05 42 54  
[handicap@dauphine.fr](mailto:handicap@dauphine.fr)

### PARIS 10 (Paris Ouest Nanterre La Défense)

#### Service handicaps et accessibilité

01 40 97 58 79  
[handicap.caciope@listes.u-paris10.fr](mailto:handicap.caciope@listes.u-paris10.fr)

### PARIS 11 (Pais Sud)

#### Service handicap et études

01 69 15 31 45 (ou 39 02)  
[handicap@u-psud.fr](mailto:handicap@u-psud.fr)

### PARIS 12 (Paris Est Créteil Val-de-Marne)

#### Antenne handicap

01 45 17 13 83  
[handicap@u-pec.fr](mailto:handicap@u-pec.fr)

### PARIS 13 (Villetaneuse)

#### Cellule action sociale et handicap

01 49 40 32 33  
[accueil.villetaneuse@univ-paris13.fr](mailto:accueil.villetaneuse@univ-paris13.fr)



Retour au  
sommaire

## Contact :

**UNIVERSITE CERGY PONTOISE**  
**Service d'accueil des étudiants**  
**handicapés (SAEH)**  
01 34 25 61 38  
[handicap@ml.u-cergy.fr](mailto:handicap@ml.u-cergy.fr)

**UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE**  
**Service accueil handicap (SAH)**  
01 69 47 71 84  
[handicap@univ-evry.fr](mailto:handicap@univ-evry.fr)

**UNIVERSITE PARIS EST MARNE LA VALLEE**  
**Pôle Accueil Handicap**  
01 60 95 72 58  
[accueilhandicap@u-pem.fr](mailto:accueilhandicap@u-pem.fr)

**UNIVERSITE VERSAILLES SAINTQUENTIN EN YVELINES**  
**Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH)**  
01 39 25 51 12

**INALCO (Institut National des Langues et Civilisations**  
**Orientales)**  
**Pôle vie étudiante de l'INALCO**  
01 81 70 11 20  
[vie.etudiante@inalco.fr](mailto:vie.etudiante@inalco.fr)

**SCIENCES PO (Institut d'Etudes Politiques de Paris)**  
**Pôle handicap**  
01 45 49 51 19  
[handicap@sciences-po.fr](mailto:handicap@sciences-po.fr)

**ENS Cachan**  
01 47 40 20 04  
[cellule-handicap@ens-cachan.fr](mailto:cellule-handicap@ens-cachan.fr)

**ESME Sudria École d'ingénieurs**  
01 56 20 62 39

**Agro Paris Tech - Institut des sciences et industries du**  
**vivant et de l'environnement**  
01 44 08 72 19

**ESTP (École spéciale des travaux publics du**  
**bâtiment et de l'industrie)**  
01 49 08 24 70

**ENSTA (École nationale supérieure de techniques**  
**avancées)**  
01.81.87.17.55

**CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)**  
**Mission Handi'cnam**  
01 58 80 87 87  
[handi@cnam.fr](mailto:handi@cnam.fr)

**LA CATHO (Institut Catholique de Paris)**  
01 44 39 52 00  
[handicap@icp.fr](mailto:handicap@icp.fr)



## Contact :

### **ECP (Ecole Centrale de Paris)**

#### **Cellule Handicap**

01 41 13 16 56

### **ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales)**

01 34 43 97 01

[handicap@essec.fr](mailto:handicap@essec.fr)

### **HEC (Ecole des hautes études commerciales)**

01 43 40 61 66

### **TELECOM ECOLE DE MANAGEMENT (Institut National des télécommunications)**

01 60 76 40 21

### **EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales)**

#### **Mission handicap**

01 49 54 25 89

[accueil.handicap@ehess.fr](mailto:accueil.handicap@ehess.fr)

### **ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)**

01 44 24 61 16

[florence.barnier@ensam.eu](mailto:florence.barnier@ensam.eu)

### **SUPELEC**

01 69 85 13 32

### **ECOLE POLYTECHNIQUE**

01 69 33 38 99 (ou 38 98)

### **TELECOM Paris (École nationale supérieure des télécommunications de Paris)**

01.45.81.77.31



Retour au  
sommaire



# EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

# Prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP)

La prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP) est un dispositif visant à accompagner la personne en situation de handicap à élaborer un nouveau projet professionnel, dans le cadre du reclassement interne ou externe, lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

## Présentation et missions

**Financement :** La PSOP est une prestation Agefiph, financée par le FIPHFP pour les employeurs publics éligibles.

**Prescripteurs :** La PSOP est prescrite exclusivement par : les cap emploi, pôle emploi, les missions locales, Comète et les centres de gestion.

### Objectifs :

- Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation ;
- Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

### Contenu de l'outil :

- Alternance d'entretiens individuels et de regroupements collectifs ;
- Mise en situation professionnelle en mobilisant les outils de droit commun de type évaluation en milieu de travail pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), et/ou une évaluation sur des plateaux technique de formation.
- Durée de la prestation : entre 20 et 40 heures. Elle doit impérativement être adaptée pour chacun des bénéficiaires selon les modules mobilisés et les problématiques de la personne handicapée. Elle peut être organisée en discontinu sur une période maximum de trois mois.
- Public cible : La prestation est mobilisée exclusivement pour des personnes handicapées pour lesquelles un bilan de droit commun, même assorti d'aide à la compensation, ne répond pas à leurs besoins pour certaines raisons, notamment liées au temps supplémentaire nécessaire à la prise en compte du handicap.



### Elle s'adresse :

- Aux DEBOE, accompagnés dans leurs parcours par un référent cap emploi, pôle emploi ou mission locale, et concerne prioritairement les personnes éloignées de l'emploi ;
- Concernant les demandeurs d'emploi accompagnés par cap emploi, la PSOP intervient en complémentarité des services "évaluation et diagnostic" et "élaboration et/ou validation d'un projet professionnel" de l'offre de service cap emploi ;
- Aux salariés du secteur privé ou agents du secteur public, BOE ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail ;
- Aux travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne pourront continuer leur activité du fait de leur handicap.

La PSOP ne peut pas être mobilisée pour les personnes ayant un handicap psychique ou mental qui peuvent bénéficier d'un appui à l'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre des offres de services des prestations d'appui spécialisé (PAS).



## Les PSOP sont progressivement remplacées par le dispositif INCLU PRO



Retour au  
sommaire

# INCLU'PRO

<https://www.defi-metiers.fr/breves/inclupro-formation-la-nouvelle-offre-de-formation-de-lagefiph-en-ile-de-france>

## Présentation et missions

Inclu'Pro Formation est une offre de formation nationale portant sur l'amont de la qualification dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en les accompagnant dans la construction de leur projet professionnel ou de leur projet de reconversion.

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région, les parcours de formation sont différents d'une région à l'autre.

En Ile-de-France, ce programme est structuré en trois parcours :

- Parcours mobilisation : personne très éloignée de l'emploi et sans projet professionnel défini (fiche descriptive) ;
- Parcours insertion : personne en recherche d'emploi avec une ou des pistes professionnelles identifiées (fiche descriptive) ;
- Parcours reconversion : personne en situation de reconversion professionnelle (fiche descriptive).

Construite indépendamment du statut de la personne, Inclu'Pro formation vise tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi ou de transition professionnelle.

### POUR QUI ?

**Tous les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être**, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de transition professionnelle : les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi,

- **les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail**,
- les travailleurs indépendants,
- les exploitants agricoles.

Les personnes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La rémunération par Pôle Emploi durant le temps de formation sera possible pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fonction des droits disponibles.



Retour au  
sommaire

## Contact :

Parcours	75	77	78	91	Parcours	92	93	94	95
<b>Reconversion</b>	Retravailler	COS	ID Formation	Free Compétences	<b>Reconversion</b>	Assofac	UNIRH 75	SJT	SJT
<b>Mobilisation</b>	Retravailler	COS	ID Formation	Free Compétences	<b>Mobilisation</b>	Assofac	UNIRH 75	Assofac	SJT
<b>Insertion</b>	SJT	COS	ID Formation	Assofac	<b>Insertion</b>	Assofac	ARERAM	SJT	SJT

### PRESTATAIRES

ARERAM	Anne Sophie FRANVILLE	<a href="mailto:ipf.insertion93@areramformation.fr">ipf.insertion93@areramformation.fr</a>	01 49 91 90 76
ASSOFAC		<a href="mailto:inclupro@assofac.org">inclupro@assofac.org</a>	01 47 84 69 17
COS	Evelyne CHOQUART	<a href="mailto:echoquart@fondationcos.org">echoquart@fondationcos.org</a>	01 64 45 18 54 – 06 78 05 89 73
FREE COMPETENCES	Stéphanie HILLEMbrand	<a href="mailto:stephanie.hillebrand@free-competences.fr">stephanie.hillebrand@free-competences.fr</a>	01 60 77 63 33
ID FORMATION		<a href="mailto:siege@id-formation.fr">siege@id-formation.fr</a>	03 28 82 02 75
RETRAVAILLER		<a href="mailto:ipf.reconversion75@retravailler.org">ipf.reconversion75@retravailler.org</a> ou <a href="mailto:ipf.mobilisation75@retravailler.org">ipf.mobilisation75@retravailler.org</a>	07 78 68 19 77 Maud KENDOUSI
SJT	Celine BEL ou Fadila LAIDI	<a href="mailto:prescription.inclupro95@sjt.com">prescription.inclupro95@sjt.com</a> <a href="mailto:prescription.inclupro75@sjt.com">prescription.inclupro75@sjt.com</a>	06 10 35 82 77 06 25 62 18 48
UNIRH 75	Isabelle PINCHAULT	<a href="mailto:ipf.reconversion93@unirh75.org">ipf.reconversion93@unirh75.org</a> ou <a href="mailto:ipf.mobilisation93@unirh75.org">ipf.mobilisation93@unirh75.org</a>	01 80 50 18 27-



Retour au  
sommaire

# Etude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail (EPAAST)

L'EPAAST est un dispositif mobilisable avant la mise en œuvre de compensations, pour maintenir ou faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés identifiés par les entreprises et les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi.

## Présentation et missions

L'EPAAST est mobilisable, sur prescription uniquement, pour des agents éligibles. Cette prestation permet d'analyser la situation de travail et d'identifier des solutions qui permettent d'adapter le poste de travail en fonction du handicap de la personne. Elle est destinée à faciliter le maintien dans l'emploi au poste actuel ou en mutation de poste.

L'EPAAST permet le financement de l'intervention d'un expert qui réalise une étude (en général de plusieurs jours, la durée varie de la complexité des situations) pour :

- Identifier les éléments contraignants ou inadaptés ;
- Prendre en compte les caractéristiques de l'employeur et les capacités de la personne concernée ;
- Définir les modifications techniques ou humaines souhaitables ou possibles ;
- Établir un montant prévisionnel de prise en charge.

Accès à L'EPAAST :

L'avis d'un médecin concernant les restrictions d'aptitude au poste est nécessaire. L'EPAAST est sollicitée lorsque les compétences disponibles chez les prescripteurs ne répondent pas aux besoins d'une situation complexe. La période de validité de la prescription est de 6 mois. La mobilisation de l'EPAAST repose sur l'accord du médecin du travail, du salarié et de l'employeur.

Tout employeur peut prétendre au bénéfice de l'EPAAST dans le cadre du recrutement ou du maintien dans l'emploi d'une personne bénéficiaire de l'OETH ou ayant déposé une demande de RQTH.

## Contact :

### I.D. ERGONOMIE

155 avenue Jean Lolive 93500 Pantin

01 49 15 20 20

[www.idergonomie-areram.fr](http://www.idergonomie-areram.fr)



Retour au  
sommaire

# Prestation d'appui spécialisé (PAS)

Les PAS sont financés par l'Agefiph et le FIPHFP et permettent aux employeurs de disposer de l'expertise de spécialistes afin d'identifier les incidences du handicap d'une personne dans son contexte professionnel et les actions à mettre en œuvre pour les compenser.

## Présentation et missions

Les prestations d'appui spécialisé (PAS) mettent en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques/modes de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs/référents de parcours. Il s'agit d'apporter des éléments d'expertise sur la dimension du handicap afin d'éclairer le prescripteur/référent de parcours, en charge de l'accompagnement des personnes.

- PAS différents existent, portant sur chaque type de handicap (auditif, visuel, moteur, psychique, cognitif et mental).

Pour le handicap auditif, visuel et moteur, il existe 4 types de prestations :

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification des techniques de compensation à mettre en œuvre
- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui conseil à l'employeur public dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi pour le handicap psychique, mental et cognitif,
- Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel
- Appui à la réalisation du projet professionnel décliné en 3 modules distincts :
- Appui à l'accompagnement vers l'emploi/formation
- Appui à l'intégration dans l'emploi/formation
- Veille
- Appui pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture, décliné en 3 modules distincts :
- Appui à l'employeur et/ou organisme de formation
- Accompagnement de la personne



## Bénéficiaires

- Les Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en voie de l'être, ou s'engageant dans cette démarche ;
- Les demandeurs d'emploi, salariés, alternants, travailleurs non-salariés, agents de la fonction publique, stagiaires de la formation professionnelle.

## Prescripteurs

- Les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP ;
- Cap emploi, Pôle Emploi, Missions Locales ;
- Le délégué territorial au handicap du FIPHFP en opportunité et en urgence.

## Contact :

### PPS handicap auditif en Ile-de-France

#### ARIS

Envoi prescription : [arisfrance@wanadoo.fr](mailto:arisfrance@wanadoo.fr)

Contact référent

Charles Griffie

Tél : 01 43 13 15 90

[charlesgriffe@recursive974.com](mailto:charlesgriffe@recursive974.com)

### PPS handicap visuel en Ile-de-France

#### CECIAA

Envoi prescription : [pps@ceciaa.com](mailto:pps@ceciaa.com)

Contact référent Jean-Luc Augaudy Tel : 01 43 62 14 62

[direction@ceciaa.com](mailto:direction@ceciaa.com)

### PPS handicap moteur en Ile-de-France

#### APF

Envoi prescription : [serviceemploi-apfparis@wanadoo.fr](mailto:serviceemploi-apfparis@wanadoo.fr)

Contact référent Joëlle Rodrigues Tél : 01 53 80 92 63

[Jrodigues.apfemploi@gmail.com](mailto:Jrodigues.apfemploi@gmail.com)

### PPS handicap mental / psychique en Ile-de-France

#### ACE

Envoi prescription : [secretariat@ace-idf.org](mailto:secretariat@ace-idf.org)

Contact référent Laurence Bernard Tél : 01 53 98 74 74

[Laurence.bernard@arihm.com](mailto:Laurence.bernard@arihm.com)

ou

Catherine Tollenaers Tél : 01 44 70 92 92

[Catherine.tollenaers@serviceappuis.org](mailto:Catherine.tollenaers@serviceappuis.org)



Retour au  
sommaire

### PPS handicap cognitif en Ile-de-France

Départements 77, 78, 91, 92, 94, 95 : ACE

Envoi prescription : [secretariat@ace-idf.org](mailto:secretariat@ace-idf.org)

Contact référent Laurence Bernard Tél : 01 53 98 74 74

[Laurence.bernard@arihm.com](mailto:Laurence.bernard@arihm.com)

Ou

Catherine Tollenaers Tél : 01 44 70 92 92

[catherine.tollenaers@serviceappuis.org](mailto:catherine.tollenaers@serviceappuis.org)

### Départements 75, 93 : RETRAVAILLER EGP

Envoi prescription : [pas-idf@retravailler.org](mailto:pas-idf@retravailler.org)

Contact référent Florence Gantois Tél : 06 38 73 45 09

03 83 31 29 37

[Florence.gantois@retravailler.org](mailto:Florence.gantois@retravailler.org)

### Maladies chroniques invalidantes en Ile-de-France

ARCAT

Envoi prescription : [insertionpro@arcatsante.org](mailto:insertionpro@arcatsante.org)

Contact référent

Marie Vicart

Tél : 01 44 93 29 29

[Marie.vicart@groupe-sos.org](mailto:Marie.vicart@groupe-sos.org)

### Epilepsie en Ile-de-France

EPI-EMPLOI

Envoi prescription : [epiemploi@yahoo.fr](mailto:epiemploi@yahoo.fr)

Contact référent

Maud Tisserant

Tél : 01 53 80 66 64

[Maud.tisserant@gmail.com](mailto:Maud.tisserant@gmail.com)



Retour au  
sommaire

# Le Dispositif Emploi accompagné

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEAc) est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un accompagnement intensif à l'insertion professionnelle et un soutien médico-social à destination de la personne handicapée ainsi qu'un appui à l'intention de l'employeur.

Il s'adresse à des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

## Comment entrer dans le dispositif ?

La décision d'admission du travailleur handicapé dans un dispositif, prise avec l'accord de l'intéressé, est rendue par la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du lieu de résidence de la personne. La MDPH notifie un accord d'entrée en emploi accompagné et indique un dispositif (liste des structures agréées par les ARS sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) ou sur le site de la CNSA).

## Contenu

Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEAc) comporte 4 prestations :

- Evaluation de la situation de la personne handicapée, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que le cas échéant, des besoins de l'employeur
- Détermination du projet professionnel et aide à son montage en vue de la mise en emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais
- Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien avec les employeurs susceptibles de le recruter
- Accompagnement dans l'emploi, avec pour objectif de :
  - Sécuriser le parcours professionnel de la personne
  - Assurer si nécessaire une intermédiation entre elle et son employeur,
  - Proposer des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne, en lien avec les acteurs comme le médecin du travail...

L'accompagnement de la personne et de l'employeur n'a pas de limite dans le temps.

Il est délivré par un référent unique le conseiller en emploi, aussi appelé référents emploi accompagné ou « Job coach ».

## Modalités de prise en charge de l'aide

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEAc) est financé directement par le FIPHFP. Vous n'avez pas d'avance de frais à effectuer.



## Contact :

### DEAc 75 :

#### LADAPT Paris

17 rue Robert Houdin  
75011 Paris  
Tél. : 01 43514331 99

[emploiaccompagne75@ladapt.net](mailto:emploiaccompagne75@ladapt.net)

Thomas RIOTON – Chef de service

01 55 28 83 70 / 06 02 54 48 18

[rioton.thomas@ladapt.net](mailto:rioton.thomas@ladapt.net)

#### REGAIN Paris

Job coaching

53 rue du moulin des prés

75013 Paris

01 42 28 13 87

Sabine FUNCK

Coordinatrice Emploi Accompagné

06 32 78 32 15

[sabine.funck@regain-paris.org](mailto:sabine.funck@regain-paris.org)

### DEAc 75 :

#### LES AILES DEPLOYEES

Association d'aide la santé mentale

33 rue Lafayette

75009 Paris

Tél. : 06 25 07 52 01

Fabienne GIANNELLI

Cheffe de service

06 07 95 30 36

[sea@lad.fr](mailto:sea@lad.fr)

#### VIVRE

Centre Alexandre Dumas

17 rue Froment

75011 Paris

Nadia VANDEVILLE

Cheffe de service

06 98 49 14 59

[emploi-accompagne@vivre-asso.com](mailto:emploi-accompagne@vivre-asso.com)



Retour au  
sommaire

## Contact :

### DEAc 77 :

#### **COS CRPF Nanteau (SUD 77)**

BP 30034  
77792 Nemours Cedex  
Tél. : 01 64 45 33 05

Dorothée EVRARD  
Référente emploi accompagné  
Tél : 07 88 19 86 18  
[devrard@fondationcos.org](mailto:devrard@fondationcos.org)

#### **UGECAM IF CRP Coubert (NORD 77)**

Dg6 Route de Liverdy  
77170 Coubert  
01 64 42 21 09  
[emploi-accompagne.77@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:emploi-accompagne.77@ugecam.assurance-maladie.fr)

Alexandre CERVERA  
Coordinateur Emploi Accompagné  
01 71 55 22 00  
07 60 61 50 23

### DEAc 78 :

#### **IHY**

6 bis boulevard Victor Hugo  
78300 Poissy  
Tél. : 01 34 01 30 00

Stéphanie GEORGEON  
Directrice adjointe  
01 34 01 30 02  
[s.georgeon@ihy.fr](mailto:s.georgeon@ihy.fr)

#### **L'ŒUVRE FALRET 78**

24 rue René Dorme  
78330 Fontenay le Fleury  
01 88 60 99 00  
[emploiaccompagne78@oeuvre-falret.asso.fr](mailto:emploiaccompagne78@oeuvre-falret.asso.fr)

Rémi LARUE  
Chef de service « emploi accompagné »  
06 46 13 31 47  
[rlarue@oeuvre-falret.asso.fr](mailto:rlarue@oeuvre-falret.asso.fr)



Retour au  
sommaire

## Contact :

### DEAc 91 :

#### HANPLOI et MOI 91

Fondation des Amis de l'Atelier  
C/O WISPE  
15 avenue de Norvège  
91978 Courtaboeuf Cedex  
[contactpihg1@amisdelatelier.org](mailto:contactpihg1@amisdelatelier.org)

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi

6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

[s.lucot@amisdelatelier.org](mailto:s.lucot@amisdelatelier.org)

### ACCESSYL

Fondation Franco-britannique de sillery

2 rue Charaintru

91360 Epinay-sur-Orge

01 64 48 29 90

[accessyl@ffbs-sillery.com](mailto:accessyl@ffbs-sillery.com)

Laure FOURMENTAL

Responsable du dispositif Accessyl

06 78 64 50 88

[fourmental.laure@ffbs-sillery.com](mailto:fourmental.laure@ffbs-sillery.com)

### DEAc 92 :

#### HANPLOI et MOI 92

Fondation des Amis de l'Atelier  
25 rue de la Mairie  
92320 Chatillon  
[contactpihg2@amisdelatelier.org](mailto:contactpihg2@amisdelatelier.org)

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi

6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

[s.lucot@amisdelatelier.org](mailto:s.lucot@amisdelatelier.org)

### LADAPT Hauts de Seine

8 allée Edgar Brandt

92320 Chatillon

01 41 09 75 07

[Emploi.accompagne92@ladapt.net](mailto:Emploi.accompagne92@ladapt.net)

Sylvie BUCHET

Directrice

01 75 60 60 02

[buchet.sylvie@ladapt.net](mailto:buchet.sylvie@ladapt.net)



Retour au  
sommaire

## Contact :

### DEAc 93 :

#### L'ŒUVRE FALRET 93

2-8 rue Albert Dhalenne  
93400 Saint-Ouen  
01 58 79 20 20

[emploiaccompagne93@oeuvre-falret.asso.fr](mailto:emploiaccompagne93@oeuvre-falret.asso.fr)

Rémi LARUE

Chef de service « emploi accompagné » 93  
06 46 13 31 47

[rlarue@oeuvre-falret.asso.fr](mailto:rlarue@oeuvre-falret.asso.fr)

#### JOB COACHING IRIS MESSIDOR

24 rue Henri Gautier  
93000 Bobigny

Sabine FUNCK

Coordinatrice DEAc  
06 32 78 32 15

[sabine.finck@regain-paris.org](mailto:sabine.finck@regain-paris.org)

### DEAc 94 :

#### HANPLOI et MOI 94

Fondation des Amis de l'Atelier  
Tour Orix  
16 avenue Jean Jaurès

94 600 Choisy-le-roi

[contactpih94@amisdelatelier.org](mailto:contactpih94@amisdelatelier.org)

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi  
6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

[s.lucot@amisdelatelier.org](mailto:s.lucot@amisdelatelier.org)

#### VIVRE

C/O Centre Alexandre Dumas  
45 rue de la division du Gal Leclerc  
94250 Gentilly

Nadia VANDEVILLE

Cheffe de service  
06 98 49 14 59

[emploi-accompagne@vivre-asso.com](mailto:emploi-accompagne@vivre-asso.com)

### DEAc 95 :

#### HANPLOI et MOI 92

Fondation des Amis de l'Atelier  
25 rue de la Mairie  
92320 Chatillon

[contactpih92@amisdelatelier.org](mailto:contactpih92@amisdelatelier.org)

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi  
6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

[s.lucot@amisdelatelier.org](mailto:s.lucot@amisdelatelier.org)

#### LADAPT Val d'Oise

62 rue Pierre Brossolette  
95200 Sarcelles  
01 34 19 16 76

[emploi.accompagne95@ladapt.net](mailto:emploi.accompagne95@ladapt.net)

Fabienne DRUET

Coordinatrice  
06 25 67 46 13

[druet.fabienne@ladapt.net](mailto:druet.fabienne@ladapt.net)



Retour au  
sommaire



# AUTRES PRESTATAIRES

# AVA

AVA apporte aux personnes sourdes ou malentendantes, ainsi qu'aux organisations inclusives, la meilleure solution de sous-titrage en direct pour toutes les situations

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Les fonctions d'Ava :

- Transcription instantanée écrite d'une conversation
- Identification des différents interlocuteurs par des couleurs
- Sous-titrage automatique avec la meilleure précision au monde.
- Disponible 24h/24 que ce soit en personne, en ligne, au bureau ou à la maison.
- Sous-titrage sur ordinateur avec Ava Web et Ava Desktop.
- Et bien plus encore...

Comment fonctionne Ava ?

Ava associe l'intelligence artificielle qui retranscrit instantanément par écrit des conversations orales à l'intelligence humaine grâce à l'intervention de professionnels des sous-titres qui corrigent les fautes en temps réel. Ava s'utilise sur tous les outils (smartphone, tablettes, ordinateurs), et s'adapte au nombre d'interlocuteurs en attribuant une couleur par personne

## Contact :

**Emilie ARIFON**

Développement BtoB

[calendly.com/emilie-ava](https://calendly.com/emilie-ava)



Retour au  
sommaire

# Be my Eyes

Donner la vue aux aveugles et aux malvoyants

## Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Be My Eyes est une application qui vient en aide aux personnes aveugles ou malvoyantes. L'application est composée d'une communauté mondiale de personnes aveugles et malvoyantes, ainsi que de bénévoles voyants. Be My Eyes met à profit la technologie et la connexion humaine pour apporter la vue aux personnes vivant une perte de vision. Grâce à un appel de vidéo en direct, les bénévoles fournissent aux utilisateurs aveugles et malvoyants une assistance visuelle pour, par exemple, distinguer les couleurs des vêtements, vérifier si les lumières sont allumées ou préparer le dîner. L'utilisation de l'application est gratuite et disponible sur les plateformes iOS et Android.

Lorsque l'utilisateur aveugle ou malvoyant demande de l'aide via l'application, Be My Eyes envoie une notification à plusieurs volontaires. L'application apparie l'appelant au bénévole en fonction de leur langue maternelle et du fuseau horaire. Le premier bénévole qui répond à la demande est connecté à l'utilisateur et reçoit un flux vidéo en direct par la caméra arrière du téléphone intelligent de l'utilisateur. Le connexion audio permet à l'utilisateur et au bénévole de solutionner la tâche ensemble

## Contact :

[www.bemyeyes.com](http://www.bemyeyes.com)

[info@bemyeyes.com](mailto:info@bemyeyes.com)



Retour au  
sommaire